



Coronavirus - situation actuelle et informations pour la branche des fruits et des baies

16 mars 2020

Le Corona virus (Covid-19) frappe actuellement la Suisse de plein fouet. Le Conseil fédéral a renforcé ses mesures le vendredi soir 13 mars 2020. Cela a également des conséquences pour l'arboriculture et sur votre travail quotidien.

Hier, samedi, le comité de la Fruit-Union Suisse a discuté de la situation et a adopté diverses mesures. Pour sa part, l'office central travaille d'arrache-pied pour surmonter les conséquences du Corona virus sur les exploitations arboricoles.

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Pour votre propre sécurité, celle de vos employés et de la population dans son ensemble, nous vous demandons de respecter les règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de mettre en place des mesures de protection dans votre entreprise et d'en informer vos employés. Vous trouverez les règles d'hygiène ici. Nous vous demandons également de faire preuve d'équité dans vos relations avec vos employés. Les recommandations de l'OFSP se trouvent ici.

Employés étrangers

Le Conseil fédéral limite l'entrée en Suisse des personnes originaires des régions touchées. L'entrée dans le cadre d'une activité professionnelle devrait toujours être possible. Les ordonnances correspondantes sont en cours de rédaction. La Fruit-Union Suisse est en contact avec les autorités compétentes et fournira des informations dès que possible. À titre de précaution, nous recommandons les mesures suivantes :

- Informez vos employés en détail sur les risques et les mesures d'hygiène.
- Prévoyez plus de temps pour planifier l'entrée de vos employés étrangers. Nous sommes en contact avec les autorités et vous informerons de toute exigence supplémentaire.
- Planifiez soigneusement vos besoins en personnel, préparez-les aux éventuelles restrictions et examinez un recrutement du personnel qui sera libéré en raison de la crise en Suisse.
- Ne permettez pas aux employés étrangers de prendre des vacances à l'étranger avant la mi-avril. Le voyage de retour pourrait être plus difficile.

Annulation de l'assemblée des délégués 2020

En raison de l'interdiction du Conseil fédéral d'organiser des manifestations de plus de 100 participants, nous sommes contraints d'annuler l'assemblée des délégués du 3 avril 2020. Notre objectif est de mettre en œuvre les décisions statutaires par voie de circulaire. Toutefois, cette procédure nécessite le consentement des délégués. Nous leur demandons de remplir le plus rapidement possible notre questionnaire, qui fait partie de l'inscription envoyée. De plus amples informations suivront dans le courant de la semaine prochaine. Pour l'instant, les réunions des différents organes n'auront pas lieu ou se dérouleront par téléphone ou par vidéoconférence.

Nous vous informerons à intervalles réguliers. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à tout moment.